

L'INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME : LEADER EN MATIERE DE FORMATION EN AMENAGEMENT ET URBANISME

Créé en 1981, l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme est un établissement Public de l'enseignement supérieur qui forme des professionnels et des cadres de haut niveau spécialisés dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme.

L'INAU offre trois cycles de formation en aménagement et urbanisme :

- Un Cycle supérieur complet de formation du diplôme de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (**DINAU, Bac+5**)
- Un Cycle Supérieur de Formation des Aménagistes-Urbanistes (Master spécialisé en Aménagement et Urbanisme)
- Un cycle doctoral.

DIPLOME DE L'INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (DINAU Bac+5)

Objectifs de la formation:

- Former des aménagistes-urbanistes compétents, opérationnels et professionnels capables d'exercer et de développer les métiers de l'aménagement et l'urbanisme ;
- Former des professionnels concepteurs de projets d'urbanisme et d'aménagement du Territoire;
- Former des aménagistes-urbanistes en mesure d'accompagner le processus de décentralisation et de régionalisation avancée;
- Mettre sur le marché d'emploi des aménagistes-urbanistes disposant les outils scientifiques et techniques nécessaires pour jouer le rôle d'interlocuteurs entre l'administration et les décideurs, les citoyens, les opérateurs économiques, la société civile... etc.
- Préparer des étudiants pour la poursuite des études de doctorat dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Conditions d'accès

L'accès au cycle du diplôme de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (DINAU) se fait par voie de concours. Il est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de Baccalauréat séries : sciences physiques, sciences mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences agronomiques ou arts appliqués.

Débouchés de la formation

Les départements ministériels, les Collectivités Territoriales, les Agences urbaines, les Agences de Développement des Provinces, les promoteurs immobiliers, les bureaux d'études, les organismes internationaux, les ONGs... sont les principaux organismes pourvoyeurs de postes d'urbanistes et d'aménagistes.